

28 Mar 2025 -15:21

## Présentation du premier Rapport Diversité : la diversité comme levier pour atteindre une augmentation du taux d'emploi

Le ministre de l'Emploi, David Clarinval et le SPF Emploi ont présenté hier le premier Rapport Diversité.

David Clarinval, ministre de l'Emploi : « *La diversité sert de levier pour atteindre l'un des objectifs les plus importants de ce gouvernement : augmenter le taux d'emploi dans notre pays. Nous avons besoin de chaque talent pour continuer à soutenir notre système de protection sociale. Le manque de diversité dans le monde du travail cause un triple préjudice économique : en privant l'entreprise du talent adéquat, en privant l'employé ou l'employé potentiel de la rémunération adéquate et en mettant en péril la productivité de notre marché du travail.* »

Ce rapport s'inscrit dans la tradition du « Monitoring socio-économique : marché du travail et origine », publié tous les deux ans depuis 2013. Alors que le Monitoring cartographiait la diversité sur le marché du travail principalement en termes d'origine, ce Rapport Diversité a l'ambition de capter tous les aspects mesurables de la diversité, et donc les différents critères de la loi anti-discrimination, comme le sexe, l'âge, et bien d'autres encore. Ce faisant, ce rapport examine les différentes variables qui peuvent avoir un impact sur la carrière. Le rapport innove également en étudiant la position sur le marché du travail des personnes en situation de handicap, des personnes en couple homosexuel et des personnes en maladie de longue durée.

David Clarinval, Ministre de l'Emploi : « *En tant que nouveau ministre de l'Emploi d'un gouvernement qui accorde une grande importance à une politique fondée sur des données probantes, je ne peux que me réjouir de pouvoir commencer mon mandat avec la présentation de ce rapport qui nous donne un aperçu riche et détaillé du marché du travail belge dans toute sa diversité.* »

Outre ce rapport, [des fiches sectorielles détaillées](#) ont été préparées pour les différentes (sous-)commissions paritaires, au sein desquelles siègent les partenaires sociaux des secteurs concernés. En application de la loi du 3 octobre 2022, elles sont chargées de les étudier, d'en tirer les conclusions qui s'imposent et, le cas échéant, de prendre les mesures appropriées.

Enfin, le rapport comprend également un appel à rendre plus accessibles les données administratives relatives au marché du travail, et en particulier à investir davantage dans le Datawarehouse marché du travail et protection sociale.

Geert De Poorter, président du Comité de direction du SPF Emploi : « *Le SPF Emploi gère en interne cette base empirique particulièrement riche et continuera à le faire. À l'avenir, nous nous engagerons encore davantage à cartographier l'ensemble du marché du travail belge.* »

Le rapport complet est disponible sur le site web du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale sous la rubrique « [Publications](#) ». Toutes les données de ce rapport se trouvent dans la rubrique « [Statistiques](#) » et invitent à la recherche et à la réflexion.

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
02 233 41 11  
<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner  
Conseillère Direction de la communication  
0494 69 32 01  
[anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be](mailto:anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be)

Sandy Deseure  
Diensthoofd Directie van de communicatie  
0485 83 70 57  
[Sandy.deseure@werk.belgie.be](mailto:Sandy.deseure@werk.belgie.be)